

DECISION DU MAIRE

N°798

DATE

23 septembre 2026

Convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'Ecole de Biologie Industrielle, le samedi 9 janvier 2027

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que l'Ecole de Biologie Industrielle demande une mise à disposition du Forum Armand Peugeot, sis 6/8, rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, le samedi 9 janvier 2027, de 10h30 à 20h30, pour l'organisation de la remise des diplômes aux étudiants.

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à titre payant, au profit de l'Ecole de Biologie Industrielle.

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'Ecole de Biologie Industrielle.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents afférents, avec l'Ecole de Biologie Industrielle, domiciliée au 49, rue des Genottes CS 90009 – 95895 CERGY CEDEX.

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux le samedi 9 janvier 2027 de 10h30 à 20h30.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant de **4 676,00 €**, correspondant à la redevance forfaitaire pour une occupation occasionnelle comme suit :

Désignation	Date	PU net	Quantité	Prix Total net
Mise à disposition FAP	Samedi 9 janvier 2027	2 250,00 €	1	2 250,00 €
Fluides	Samedi 9 janvier 2027	300,00 €	1	300,00 €
Supplément office cuisine	Samedi 9 janvier 2027	250,00 €	1	250,00 €
Nettoyage après démontage (office et salles 1er étage compris)	Samedi 9 janvier 2027	550,00 €	1	550,00 €
Nettoyage 15 capuchons MD + 7 housses tables	Samedi 9 janvier 2027	196,00 €	1	196,00 €
Forfait régisseur technique 1 journée	Samedi 9 janvier 2027	200,00 €	1	200,00 €
HS régisseur	Samedi 9 janvier 2027	30,00 €	3	90,00 €
Forfait agent polyvalent ville SSIAP1 1/2 journée	Samedi 9 janvier 2027	120,00 €	1	120,00 €
HS agent polyvalent ville SSIAP1	Samedi 9 janvier 2027	32,00 €	3,75	120,00 €
Sécurité 3 ADS (salle + parking) + 1 SSIAP1 supp de 13h30 à 20h	Samedi 9 janvier 2027	600,00 €	1	600,00 €
PRIX TOTAL NET				4 676,00 €

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 25/09/2026